

41^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

05 et 06 Août 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le Vendredi 02 juin 2023 à minuit
Ouverture des engagements	Le Vendredi 09 juin 2023
Clôture des engagements	Le Lundi 24 juillet à minuit
Parution du Road-Book	Le Samedi 29 Juillet 2023 à 9 heures
Reconnaisances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 29 ,le dimanche 30 Juillet de 9h à 18h, le Jeudi 4 et le Vendredi 05 août de 9h à 20h00 .
Vérifications administratives	Le vendredi 04 août 2023 de 16h00 à 21h00 Place de l'Hôtel de Ville de FOURMIES.
Vérifications techniques	Le vendredi 04 août 2023 de 16h15 à 21h30 sur la Place Verte à FOURMIES
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 04 août à 20h00
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 04 août 2023 à 23h00 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le vendredi 04 août 2023 à 23h30 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 05 août 2023 à 12h00 sur la Place Verte à FOURMIES 1 ^{er} VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 05 août 2023 à 18h43 sur la Place Verte à FOURMIES 1 ^{er} VHC
Affichage du classement provisoire de la 1 ^{ère} Etape	Le Samedi 05 août 2023 à 21h30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le Samedi 05 août à 21h30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le Dimanche 06 août 2023 à 8h30 sur la Place Verte à FOURMIES 1 ^{er} VHC
Arrivée du Rallye	Le Dimanche 06 août 2023 à 15h23 sur la Place Verte à FOURMIES 1 ^{er} VHC
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 06 août 2023 au Garage du centre rue de la brasserie, à FOURMIES. Taux MO 60€ TTC

Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées
-------------------	---

LIEUX :

Distribution des Road-Book	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES LES 29 et 30 JUILLET de 9h00 à 12h00 et le 4 Août de 9h00 à 12h00
Vérifications administratives	Maison des Associations, Place de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 05 et 06 août 2023 un Rallye intitulé :

41ème Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France N°

Le et par la FFSA sous le permis d'organiser en date du

Comité d'Organisation

Président	Vincent JUSTICE
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	; https://rallye-fourmies-avesnois.fr .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

Organisateur administratif et technique

Nom : Vincent JUSTICE ASA SAMBRE ET HELPE

Adresse : 13 RUE DU MOULIN 59219 ETROEUNGT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Clément Masclat	LIC 2589 01/12
Membres du collège des commissaires sportifs	Jean-Marc Roger	LIC 3257 01/14
	Patrick GRENIER	LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE	LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint + Nouveau départ	Mathieu LANGLET	LIC 122227 01/01
Directeur de course VHC VHRS	Laurent LAMBERT	LIC 205661 01/14
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN	LIC 18416 01/11
	Dimitri HEMBERT	LIC 205021 01/12
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN	LIC 6678 01/12
	Océane POINSENET	LIC 126543 01/11
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Mathieu BAUDUIN	LIC 212904 01/16
véhicule autorité	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + Nouveau départ	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12

Commissaires techniques	Régis THILMANY Yves VANACKERE André FONTAINE Denis THUILLIEZ Bernard POTTIER	LIC 110645 01/11 LIC 16711 01/12 LIC 27562 01/16 LIC 17953 01/12 LIC 5010 01/12
VHC-VHRS		
Chargés des relations avec les concurrents Resp	Aurélié FERNANDES Michel TESNIERE Hubert GUYOT	LIC 6743 01/02 LIC 125487 13/17 LIC 137484 13/03
Responsable de la Presse	Frédéric DART	LIC 120224
Médecin Chef	Dr BRIEMAND	

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE	
Responsable du chronométrage VHC MODERNE VHRS	Gaétan JONARD Anthony LAOUST	LIC 249498 01/08 LIC 149229 01/16
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ Nicole RODRIGUEZ	LIC 6857 07/01 LIC 30703 04/08

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2023**, coefficient 3 et pour le **championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes) 2023**. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers **PEA**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le vendredi 04 août 2023 entre 16h00 à 21h00 dans la maison des associations.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives de 16h 15 à 21h 30 à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du centre, rue de la brasserie à Fourmies.
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 24 juillet à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à justice.vincent@orange.fr, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements et des photocopies de tous les documents nécessaires .

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **150** voitures. Soit 110 modernes et 20 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 90 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 566€ (y compris contribution Commissaires), 466 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 516 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1132 € (y compris contribution Commissaires), 932 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 1032 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.
-

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- **Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote**
- **1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.**
- **Liste des équipements de sécurité pilote et co-pilote**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES et un parc à plateaux sera obligatoire. (le lieu et l'adresse vous sera communiquée lors de la remise du road book).

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre de l'ASA SAMBRE ET HELPE ou en espèce de 200€).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à la prise du Road Book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **248.60 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales sur 4 parcours différents d'une longueur totale de **119.48 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3	LES PETITES HAIES	13.51	X2	27.02Kms
ES 2, 4	LA BRODE	16.71	X2	33.42 Kms
ES 5,7	LES PRÉAUX	14.77	X2	29.54 Kms
ES 6,8	LES BAHARDES	14.75	X2	29.50 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 29 juillet de 9h à 18h et le dimanche 30 juillet de 9h00 à 18h00, le jeudi 3 août et le Vendredi 04 août 2023 de 9h à 20h00.

Le nombre maximum de passages autorisés sera de **3 MAXIMUM**.

Reconnaitances INTERDITES les 29 et 30 juillet pour la spéciale "LA BRODE» fêtes dans certains villages traversés

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7.5.16 :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'alde médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.5.17.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix des groupe A et FA sont confondus, ainsi que les groupes N et FN.

Les prix en espèce ne sont pas cumulables 1er 2ème 3ème 4ème 5ème

Au classement général 560€ - 350€ - 200€

Aux classes

De 1 à 3 partants 150€

De 4 à 5 partants 250€ - 150€

De 6 à 10 partants 560€ - 280€ - 150€

Plus de 10 partants 560€ - 280€ - 150€ 90€

Plus de 15 partants 560€ - 280€ - 150€ - 90€ - 50€

Classement Féminin si au moins

2 partantes 200€

Si le rallye comporte moins de 100 partants en moderne, le montant des primes sera réduit de 25%

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

